



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 19 Octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf Octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents : Christophe VALLOIRE, Serge MICHEL, Brigitte VIOLA, Benoit TRUCHET, Noémie KURA,

Représentés : Jean-Michel MESCAM donne procuration à Christophe VALLOIRE
Richard DOMPNIER donne procuration à Roger BLANC-COQUAND
Hassan BEN MANSOUR donne procuration à Serge MICHEL

Absente : Sophie MONNOIS

Date de Convocation : 16/10/2023

Date d'affichage : 16/10/2023

Nombre de conseillers :

En Exercice : 10 Présents : 6 Votants : 9

Election du Secrétaire de séance : **Brigitte VIOLA**

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 10 19 1	<p align="center">DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION pour LA RENOVATION DE L'ORATOIRE</p>	<p>► Approuve la rénovation de l'oratoire ► Demande à LA REGION une subvention pour la réalisation de cette opération ► Autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>
2023 10 19 2	<p align="center">SECOURS HELIPORTES SAISON 2023/2024</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptères pour la saison 2023/2024 au tarif de 76,21€ HT par minute de vol.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité :</p> <p>► Approuve et Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>
2023 10 19 3	<p align="center">TARIFS ET FRAIS DE SECOURS SUR PISTES SAISON 2023/2024</p>	<p>► approuve les tarifs d'évacuation des blessés du ski sur le domaine skiable LA TOUSSUIRE – LES BOTTIERES applicables pour la saison hivernale 2023/2024 :</p> <p>1^{ère} catégorie : front neige : 86.00 € 2^{ème} catégorie : Zone rapprochée : 413.00 € 3^{ème} catégorie : Zone éloignée : 677.00 € 4^{ème} catégorie : Hors-piste : 1 766.00 € 5^{ème} catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Coût / heure pisteur secouriste : 85.00 € ► Coût / heure dameuse : 400.00 € ► Coût / heure motoneige : 72.00 € ► Coût / heure véhicule 4x4 : 58.00 € 	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 10 19 4	<p style="text-align: center;">CONVENTION AMBULANCES ROUX SAISON 2023-2024</p>	<p>► Autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération</p> <p>► Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'évacuation des blessés des pistes par les ambulances :</p> <p>Transport depuis le bas des pistes jusqu'au :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Centre Hospitalier de Saint Jean Maurienne : 232TTC -Cabinet médical de la Toussuire : 232 TTC -Cabinet médical du Corbier : 232 TTC 	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>
2023 10 19 5	<p>MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES— ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE - MISE EN PLACE D'UNE DESSERTTE SAINT- JEAN-DE-MAURIENNE / LES BOTTIÈRES / LA TOUSSUIRE</p> <p>. ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE</p> <p>. DÉSIGNATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN COMME COORDONNATEUR</p> <p>. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES</p>	<p>► APPROUVE le lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un accord-cadre pour la mise en place d'une desserte St-Jean-de-Maurienne/Les Bottières /La Toussuire ;</p> <p>► APPROUVE l'adhésion de la Commune de Saint-Pancrace au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;</p> <p>► ACCEPTTE que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan assure la mission de coordonnateur de ce groupement ;</p> <p>► AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ;</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>

<p>2023 10 19 6</p>	<p style="text-align: center;">SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</p>	<p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une subvention de 800 € au Comité des Fêtes de SAINT PANCRACE Au moment du vote, Christophe VALLOIRE, Benoit TRUCHET, ont quitté la salle et n'ont donc pas participé au vote. ▶ Une subvention exceptionnelle de 300 € à l'ACCA pour la réparation du broyeur Au moment du vote, Serge MICHEL, Benoit TRUCHET, ont quitté la salle et n'ont donc pas participé au vote. ▶ Une subvention de 300 € au ski club Jarrier/Bottières ▶ Une subvention de 150 € aux Bleuets de Maurienne ▶ Une subvention de 150 € à Maurienne Escalade ▶ Une subvention de 300 € au sou des Ecoles de Jarrier ▶ Une subvention de 100 € à Régul Matous ▶ Une subvention de 250 € à Passion Photos ▶ Une subvention de 150 € à Montagne loisirs Découverte VTT 	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>
<p>2023 10 19 7</p>	<p style="text-align: center;">MOTION POUR LE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DES ALPES FRANCAISE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SOUTIENT, par cette motion, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2030 ; ▶ APPUIE les porteurs de cette candidature avec les moyens de la collectivité ; ▶ INSISTE sur l'intérêt de notre territoire valléen pour accueillir une épreuve olympique 	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 10 19 8	<p style="text-align: center;">MOTION POUR LA HAUTE MAURIENNE SUITE AUX EBOULEMENTS LA PRAZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SOLLICITE l'État, prioritairement, l'Europe, et la Région, pour se mettre rapidement d'accord sur le financement de ce projet d'intérêt général désormais indiscutable pour ne plus perdre de temps ▶ DEMANDE enfin la solidarité des territoires de la région, à commencer par les élus de l'agglomération lyonnaise, comme ont pu le démontrer les élus de Haute-Savoie, notamment de la Vallée de l'Arves qui ont soutenu le report des travaux prévus au tunnel du Mont Blanc. 	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 9</p>